



Fonds en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse : rapport annuel 2019

Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de la FEPS de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme « Activités de la FEPS en faveur des droits humains ».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de la FEPS sont affectés au Fonds de la FEPS pour les droits humains.

Coopération entre la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS et l'Entraide protestante Suisse EPER

En 2019, sur mandat de ce qui était alors la FEPS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé des demandes de soutien de projets adressées au Fonds pour les droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que des demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » de la FEPS a assuré le contact avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les services centraux du Secrétariat de la FEPS ont tenu la comptabilité.

Assistance et crédits à des particuliers

L'année dernière également, de nombreuses personnes ont pris contact par téléphone et par écrit avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER. Pour ces personnes, le Centre de contact est un lieu important où elles peuvent être écoutées et recevoir des conseils juridiques.

Au cours de l'année écoulée, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a traité sept cas individuels. Toutes les consultations ont été bouclées.

Les cas individuels concernaient des sujets très diversifiés. Une aide a été accordée dans deux cas individuels au cours de l'année écoulée. Une demande concernait l'intégration d'un demandeur d'asile dans l'école secondaire Rudolf Steiner. D'une part, la personne a eu la possibilité de surmonter ses traumatismes dans un encadrement bienveillant ; elle a été accompagnée et encouragée à l'école et a reçu le soutien nécessaire sur la voie du choix d'une carrière. D'autre part, l'école a poursuivi une stratégie visant à sensibiliser la communauté scolaire et ses environs au sujet de la migration et des traumatismes. Une autre contribution a été accordée à un avocat de Genève, qui conseille et accompagne un demandeur d'asile (AS) en tant que consultant privé. L'AS vient du Sri Lanka et est d'origine tamoule. Il a été torturé au Sri Lanka et a donc fui chez son frère en Suisse. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a rejeté la demande d'asile du demandeur d'asile ; il est menacé d'expulsion. Sur la base des preuves dont il dispose, l'avocat est convaincu que le SEM a, à tort, omis de reconnaître les actes de torture. L'avocat a porté cette affaire devant le Tribunal

administratif fédéral (TAF) sans succès. Grâce à notre soutien, il a maintenant déposé une plainte auprès du Comité des Nations unies contre la torture (CAT). En Suisse, on observe un assouplissement constant de l'interdiction de non-refoulement, et le transfert de cette affaire au CAT laisse espérer qu'il sera mis fin à cette pratique.

Cinq demandes n'entraient pas dans le cadre du soutien du Fonds. Les demandes concernaient la couverture des frais de voyage d'une personne accompagnante, les moyens financiers pour un service de conseil en toxicomanie et le matériel de bureau. En outre, aucun montant ne pouvait être accordé pour le paiement d'un cours d'allemand.

Assistance et crédits en faveur d'organisations, de programmes et de projets

Au cours de l'exercice écoulé, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a traité 14 demandes de soutien pour une action en faveur des droits humains sous les formes de projets ou d'actions. Dix projets, resp. actions ont bénéficié d'un soutien financier. Le premier projet concernait l'« examen période universel » (EPU), un instrument du Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui permet de passer en revue la situation des droits humains dans les États membres. L'Irak et l'Égypte ont été examinés. Le « Middle East and North Africa Group » (MENA Group) a préalablement apporté son soutien aux ONG pour qu'elles soient en mesure de faire entendre leur voix. Le MENA Group a par ailleurs été présent à Genève pour la procédure et a permis de donner aux résultats un impact médiatique pour que la population dans son ensemble puissent y accéder. Cette manière de procéder vise à augmenter la pression sur les gouvernements pour que les recommandations soient mises en œuvre le mieux possible. Le Centre suisse pour la défense des droits de migrants (CSDM) a à nouveau bénéficié d'un soutien, puisqu'il s'agissait d'une situation inédite, de portée stratégique : un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg relatif au regroupement familial. L'organisation biennoise Tasamouh qui avait obtenu en 2018 une première tranche de fonds a obtenu la seconde tranche pour l'atelier cinématographique « Let's shoot ». Le canton de Berne souhaite tester le modèle genevois pour la législation des sans-papiers. L'e bureau bernois de consultation pour sans-papiers est conscient de sa responsabilité et veut être « équipé » pour faire face au nombre de demandes qui arriveront. Il a obtenu du Centre de contact pour les droits humains un soutien financier. La « Plateforme des ONG suisses pour les droits humains » a reçu un soutien financier pour l'organisation d'un colloque sur l'état des lieux de la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels en Suisse avec une marche à suivre pour les ONG.

Les Juristes démocrates de Suisse (JDS) se sont défendus avec 59 plaignantes et plaignants contre la directive sur l'aide sociale pour les personnes relevant du domaine de l'asile, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 dans le canton de Berne. Les JDS ont obtenu du Centre de contact pour les droits humains une garantie de financement de CHF 2'000.- L'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers a publié le rapport « Visa humanitaire – Chemin de fuite sûr ou course d'obstacle ? » ; il y montre les difficultés et les enjeux en lien avec l'attribution de visas humanitaires et y ébauche des solutions. L'organisation TERRE DES FEMMES Suisse a reçu une contribution pour des ateliers pour migrantes et réfugiées. Le projet de l'association « Migranten helfen Migranten » visant à favoriser l'intégration sur le marché du travail de personnes ayant un permis F a également reçu un soutien. Dans un premier, les personnes bénéficiant d'une admission provisoire sont informées de leurs droits. Ensuite, les membres de l'association veulent informer en détail les employeurs potentiels sur les démarches administratives à accomplir. Enfin, l'association aimerait sensibiliser les autorités pour qu'elles aident les employeurs intéressés à engager une personne avec permis F. Le dernier projet soutenu, intitulé « Ne touchez pas à l'Amazonie » concerne la formation et la démarcation du territoire Sawre Muybu des Mundurukú dans la partie brésilienne de l'Amazonie pour le protéger. C'est un projet de la Société pour les peuples menacés. En plus d'une démarcation et d'une demande de reconnaissance officielle, le projet veut ancrer dans l'enseignement aux enfants Mundurukú l'importance de ce territoire pour maintenir le lien des générations à venir avec le territoire ancestral.

Le montant total des soutiens financiers accordés à titre individuel ou à des projets, resp. des actions s'élève à CHF 27'500.-.

Bilan 2019 du Fonds pour les droits humains en CHF

	2019	Dépenses	Recettes
Solde au 1.1.2019	71'825.50		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle (1 cas)		3'000.00	
Projets et actions (11 cas)		24'500.00	
Frais d'administration et de traitement des projets		1'717.00	
EPER (selon l'article 6 de l'Accord FEPS/EPER)		4'000.00	
Collectes et dons			26'019.50
Total I		33'217.00	26'019.50
Apports du fonds			7'197.50
Total II		33'217.00	33'217.00
Solde au 31.12.2019	64'628.00		

Remerciements

L'Église évangélique réformée de Suisse EERS manifeste sa gratitude aux Églises membres et aux donatrices et donateurs individuels pour toutes les contributions au Fonds pour les droits humains. Elle remercie l'EPER pour la bonne collaboration ainsi que Karen Grossmann et Corina Castellini, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER. Ainsi, il a été une nouvelle fois possible de contribuer concrètement à la mise en œuvre du mandat en faveur des droits humains.

Berne, en mai 2020

Hella Hoppe, Directrice
L'Église évangélique réformée de Suisse EERS